RECUEIL ACTES ADMINISTRATIFS

02_2017



RECUEIL ACTES ADMINISTRATIFS

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

DECISIONS DU BUREAU

DECISIONS DU PRESIDENT

ARRÊTES



DELIBERATIONS

02_2017



Page 2017/48

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

NOMBRE DE MEMBRES En Qui ont pris au ÇA exercice part à la DÉLIBÉRATION 100 90 PRÉSENTS 78 **POUVOIRS** 12 **ABSENTS** 9 Vote Pour : 87 Vote Contre:

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 7 FEVRIER 2017 Date d'Affichage 7 FEVRIER 2017

Abstention:

L'an deux mille dix-sept et le treize février à 18 h 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération Rabastinois -- Tarn & Dadou -- Vère Grésigne -- Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'Inéopole à BRENS, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Raymond FAVAREL, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Michel DESMARS, Jean BATAILLOU, à Marie-Françoise BONELLO, Alain BREST à Paul SALVADOR, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Christelle HARDY à Christophe CAUSSE, Patrick MONTELS à Alain LAPORTE, Jean-Marie NEGRE à Pascal NEEL,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir): Mesdames et Messieurs Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL-MAS, Bernard FERRET à Gilles FORT, Claude GENIEY à René CASTEX, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE,

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Marie-France MOMMEJA.

Absents: Mesdames et Messieurs Philippe GONZALEZ, Patrick LAGASSE, Jean MURCIA, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : M. Paul BOULVRAIS

N°45 _2017

ACTES: 8-3

OBJET DE LA DELIBERATION: 01-INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA VOIRIE

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016 portant transformation de la Communauté de Communes du Rabastinois, Tarn & Dadou et Vère Grésigne - Pays Salvagnacois en communauté d'agglomération au 1ier janvier 2017 et approuvant les statuts de la communauté d'agglomération,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération exerce la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire »,

Il convient donc de définir l'intérêt communautaire de la voirie.

Suite au groupe de travail qui s'est réuni sous le pilotage de Monsieur AUDARD, Vice-Président, il est proposé de définir la voirie d'intérêt communautaire comme exposé ci -dessous :

Sont dites d'intérêt communautaire :

Les voies communales hors agglomération dès lors qu'elles appartiennent au domaine public communal.

La compétence exercée par la communauté d'agglomération est principalement déclinée de la

façon suivante :

- La chaussée: il s'agit de l'emprise de la chaussée, des accotements, y compris les fossés lorsqu'ils existent, les talus nécessaires au maintien de la chaussée et les équipements de sécurité (giratoires, îlots directionnels, dispositifs ralentisseurs, plateaux surélevés,...)
- Les dépendances définies comme « des éléments nécessaires à la conservation et à l'exploitation de la route ainsi qu'à la sécurité des usagers, lesquels ne peuvent pas être dissociés de la chaussée pour cette raison »
 Ces dépendances se composent des sous-sols, des ouvrages destinés à l'évacuation des eaux pluviales, des murs de soutènement, clôtures et murets dès lors qu'ils sont édifiés sur le domaine public, des ouvrages d'art.

La signalisation verticale et horizontale.

- Les aires de stationnement dès lors qu'ils ne sont pas dédiés à un équipement particulier
- Les espaces verts d'accompagnement de la voirie (adjacents à la voirie) et les arbres d'alignement implantés en bordure de voie
- Le nettoiement des voiries d'intérêt communautaire.
- Le déneigement des voiries d'intérêt communautaire.
- La voirie interne aux zones d'activités économiques

Une cartographie permettra de détailler les limites des voies d'intérêt communautaire. Sont expressément <u>exclus</u> de la définition de la voirie d'intérêt communautaire :

- Les voies communales à caractère de rue en agglomération
- Les voies communales des hameaux définies dans la cartographie
- Les espaces verts non attenants à la voirie : parcs et jardins non dédiés au déplacement urbain, aires de jeux, parcours de santé, espaces naturels, espaces fleuris, jardinières....
- L'éclairage public
- · Le mobilier urbain d'agrément : bancs, bacs à fleurs, statues, œuvres d'art
- Les plaques de rues : le pouvoir de dénomination des rues restant de la compétence du conseil municipal
- Les aires et parcs de stationnement affectés exclusivement à un équipement particulier
- La SIL (Signalisation d'Information Locale)
- Les chemins ruraux

Sur les programmes spécifiques de revitalisation d'espaces publics et de coeurs de bourgs et villes, l'intérêt communautaire au 1er janvier 2017 est défini comme suit :

- Grand Projet pour la Croissance et l'Attractivité du Territoire (GPCAT)
- définition et mise en œuvre de programmes spécifiques d'aménagement des cœurs de villages et villes

Il est proposé au Conseil de communauté de définir l'intérêt communautaire comme exposé cidessus.

Après en avoir délibéré le Conseil de communauté à la Majorité, (87 voix POUR / 3 ABSTENTIONS de Messieurs Roger BIAU, Alain ASSIE et Gilles FORT),

- · approuve l'intérêt communautaire de la voirie tel que présenté et défini par le Président,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait chaforme,
Fait les jours, mois, à, susclits,
le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tam & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Page 2017/50

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents En Qui ont pris
au CA exercice part à la
DÉLIBÉRATION
100 99 90

PRÉSENTS 78
POUVOIRS 12
ABSENTS 9

Vote Pour: 90 Vote Contre: 0 Abstention: 0 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 7 FEVRIER 2017 Date d'Affichage 7 FEVRIER 2017 L'an deux mille dix-sept et le treize février à 18 h 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'Inéopole à BRENS, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Raymond FAVAREL, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Michel DESMARS, Jean BATAILLOU, à Marie-Françoise BONELLO, Alain BREST à Paul SALVADOR, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Christelle HARDY à Christophe CAUSSE, Patrick MONTELS à Alain LAPORTE, Jean-Marie NEGRE à Pascal NEEL,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs : Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL-MAS, Bernard FERRET à Gilles FORT, Claude GENIEY à René CASTEX, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE,

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Marie-France MOMMEJA,

Absents: Mesdames et Messieurs Philippe GONZALEZ, Patrick LAGASSE, Jean MURCIA, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : M. Paul BOULVRAIS

N° 46 2017

ACTES: 5-2-3

OBJET DE LA DELIBERATION: 02- ELECTION DES MEMBRES TITULAIRES DES 5 COMMISSIONS THEMATIQUES PERMANENTES

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016 portant transformation de la Communauté de Communes du Rabastinois, Tarn et Dadou et Vère Grésigne - Pays Salvagnacois en communauté d'agglomération au 1er janvier 2017 et approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-22 et L.5211-1 ; Conformément au règlement intérieur adopté par délibération du conseil de communauté le 30 janvier 2017, les commissions thématiques permanentes ci-dessous ont été créées :

- . commission administration générale et des ressources
- . commission cadre de vie
- . commission aménagement du territoire
- . commission attractivité du territoire
- . commission services à la population

Conformément au règlement intérieur, il est proposé d'élire les membres titulaires des 5 commissions thématiques permanentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté à l'unanimité :

 approuve la liste des membres titulaires des 5 commissions thématiques permanentes susmentionnées telle que suit :

1- COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES

- Pierre VERDIER
- Jean-Marie NEGRE
- Pierre TRANIER
- Paul BOULVRAIS
- Bernard BACABE
- Gilles JAUROU
- Claude LABRANQUE
- Jean-Michel BONNEMAIN
- Monique GUILLE
- Janine RELLA
- Christian LONQUEU
- Bruno DE BOISSESON
- Denis TENEGAL
- Philippe GONZALEZ
- Max GUIPAUD
- Serge ROUQUETTE
- Alain BREST
- Jean MURCIA

2- COMMISSION CADRE DE VIE

- Bernard AUDARD
- Alain BORGELLA
- Dominique BOYER
- Michel BUFFEL
- Christian JEANJEAN
- Francis MONSARRAT
- Max MOULIS
- Georges PAULIN
- Guy PEYRE
- Michel TERRAL
- Gilles TURLAN
- François VERGNES
- Laurent SIRGUE
- Paul BOZZO
- Raymond FAVAREL
- Guy PENDARIES
- Jacques BROS
- Stéphanie NELATON
- Jean-Marc MOLLE
- Roger BIAU
- Christophe CAUSSE
- Patrick CAUSSE
- Patrick MONTELS
- Jean-Pierre ROUSSEAU
- Francis PRADIER
- Claude GENIEY
- Jérôme ALBENGE

3- COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Pascal NEEL
- Florence BELOU
- Maryline LHERM
- Olivier DAMEZ
- Marie-France MOMMEJA
- Bernard EGUILUZ
- Jean BATAILLOU
- Ludovic RAU
- Dominique HIRISSOU
- Michel DESMARS
- Julienne AUREL
- Guy PONS
- Bernard BARTHE-LUGAN
- Maryse ESCRIBE
- Ludivine PAYA
- Alain LAPORTE

4- COMMISSION ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

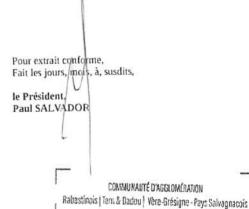
- Patrice GAUSSERAND
- · Jean-François BAULES
- Bernard MIRAMOND
- Gilles CROUZET
- Pascale PUIBASSET
- Eric BLANQUART
- Alain SORIANO
- Chantal TICHIT
- Jean TKACZUK
- Patrick LAGASSE
- Louisa KAOUANE
- Blaise AZNAR
- Serge LAZARO
- Pascal HEBRARD

5- COMMISSION SERVICES A LA POPULATION

- Claude FITA
- Francis RUFFEL
- Christophe HERIN
- Michel BONNET
- Christophe GOURMANEL
- Martine SOUQUET
- Jean-Claude BOURGEADE
- Claude SOULIES
- Danièle BOROT
- Marie-Françoise BONELLO
- Caroline BREUILLARD
- Danièle DESERT
- Chantal LAFAGE
- Annick PIEUX
- Françoise BARTHES
- Christelle HARDY
- Marie-José COLIN
- Marie-Hélène HAMELLE
- Maryse GRIMARD
- Bernard FERRET
- Marie-Odile RIBOUD
- Max ESCAFFRE
- Patricia RICARD

Acte rendu exécutoire - après transmission en	Préfe	ct	ure	
Le - et publication du				201
Le Président,			FEV.	





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Page 2017/52

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents En Qui ont pris
au CA exercice part à la
DÉLIBÉRATION
100 99 90

PRÉSENTS 78 POUVOIRS 12 ABSENTS 9

Vote Pour: 90 Vote Contre: 0 Abstention: 0 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 7 FEVRIER 2017 Date d'Affichage 7 FEVRIER 2017 L'an deux mille dix-sept et le treize février à 18 h 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'Inéopole à BRENS, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Raymond FAVAREL, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Michel DESMARS, Jean BATAILLOU, à Marie-Françoise BONELLO, Alain BREST à Paul SALVADOR, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Christelle HARDY à Christophe CAUSSE, Patrick MONTELS à Alain LAPORTE, Jean-Marie NEGRE à Pascal NEEL,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs : Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL-MAS, Bernard FERRET à Gilles FORT, Claude GENIEY à René CASTEX, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE,

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Marie-France MOMMEJA,

Absents: Mesdames et Messieurs Philippe GONZALEZ, Patrick LAGASSE, Jean MURCIA, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : M. Paul BOULVRAIS

N° 47 2017

ACTES: 5-3-4

OBJET DE LA DELIBERATION: 03 - ADHESION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA BASE DE LOISIRS VÈRE GRÉSIGNE

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes issue de la fusion des Communautés de communes du Rabastinois, Tarn et Dadou et

Vère Grésigne - Pays Salvagnacois en communauté d'agglomération au 1er janvier 2017 et approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération,

Vu les dispositions du II de l'article L5216-7 du CGCT opérant notamment le retrait de plein droit d'un syndicat lors de la création par fusion d'une agglomération,

Il est proposé au Conseil de communauté :

- de demander l'adhésion de la communauté d'agglomération au syndicat mixte d'études et d'aménagement de la base de loisirs de Vère Grésigne,
- de charger le Président de la mise en œuvre des procédures administratives correspondantes,
- · de procéder à la désignation de 5 titulaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté à l'unanimité :

- accepte l'adhésion de la Communauté d'agglomération au syndicat mixte d'études et d'aménagement de la base de loisirs de Vère Grésigne,
- charge le Président de la mise en œuvre des procédures administratives relatives à l'adhésion,
- désigne les 5 conseillers suivant pour représenter la Communauté d'agglomération au syndicat mixte d'études et d'aménagement de la base de loisirs de Vère Grésigne.

Membres titulaires

- JEANJEAN Christian
- AUREL Julienne
- BONNET Michel
- TERRAL Michel
- BROS Jacques

PREFECTION DU TARIS

Pour extrait conforme, Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président, Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ y A \$5LUMÉRATION Rabastinois (Tarn & Dadou (/vice-Grésigne - Pays Salvagnacois

Page 2017/53

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 7 FEVRIER 2017 Date d'Affichage 7 FEVRIER 2017 L'an deux mille dix-sept et le treize février à 18 h 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'Inéopole à BRENS, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs, Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Raymond FAVAREL, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, Francois VERGNES.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Michel DESMARS, Jean BATAILLOU, à Marie-Françoise BONELLO, Alain BREST à Paul SALVADOR, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Christelle HARDY à Christophe CAUSSE, Patrick MONTELS à Alain LAPORTE, Jean-Marie NEGRE à Pascal NEEL,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs : Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL-MAS, Bernard FERRET à Gilles FORT, Claude GENIEY à René CASTEX, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE.

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Marie-France MOMMEJA,

Absents: Mesdames et Messieurs Philippe GONZALEZ, Patrick LAGASSE, Jean MURCIA, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : M. Paul BOULVRAIS

N° 48_2017

ACTES: 5-3-4

OBJET DE LA DELIBERATION : 4.1- SYNDICAT MIXTE DE REGROUPEMENT VÈRE- LEZERT Vu l'arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération et notamment son article 9 actant sa représentation substitution en lieu et place des communes de Bernac et Castanet auprès du syndicat mixte de regroupement pédagogique Vère-Lézert,

Considérant que la Communauté d'agglomération est représentée par un nombre de délégués égal à celui dont disposaient les communes avant la substitution,

Il convient de procéder à la désignation de 6 délégués titulaires (3 délégués titulaires pour la commune de Bernac et 3 délégués titulaires pour la commune de Castanet).

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté désigne à l'unanimité les conseillers suivant pour siéger au Syndicat mixte de regroupement pédagogique Vère-Lézert :

Membres titulaires

Commune de Bernac :

- HEBRARD Pascal
- CARAYON Annie
- PEZET Rémy (Conseiller municipal)

Commune de Castanet :

- ESCAFFRE Max
- BONNEFOUS Didier
- · BEZIO Emilie (Conseillère municipale)

Pour extrait conforme, Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président, Paul SALVADOR

COAMINALITÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois, Tom & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Page 2017/54

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

0

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 7 FEVRIER 2017 Date d'Affichage 7 FEVRIER 2017

Abstention:

L'an deux mille dix-sept et le treize février à 18 h 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'Inéopole à BRENS, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs, Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Raymond FAVAREL, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Michel DESMARS, Jean BATAILLOU, à Marie-Françoise BONELLO, Alain BREST à Paul SALVADOR, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Christelle HARDY à Christophe CAUSSE, Patrick MONTELS à Alain LAPORTE, Jean-Marie NEGRE à Pascal NEEL,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs : Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL-MAS, Bernard FERRET à Gilles FORT, Claude GENIEY à René CASTEX, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE,

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Marie-France MOMMEJA,

Absents: Mesdames et Messieurs Philippe GONZALEZ, Patrick LAGASSE, Jean MURCIA, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : M. Paul BOULVRAIS

N° 49 2017

ACTES: 5-3-4

OBJET DE LA DELIBERATION: 4.2- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE FÉNOLS - LASGRAISSES - ORBAN

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération et notamment son article 9 actant sa représentation substitution en lieu et place des Communes de Fénols et Lasgraïsses au syndicat intercommunal de regroupement pédagogique Fénols, Lasgraïsses et Orban (SIRPFLO) et changement de nature juridique,

Considérant que la Communauté d'agglomération est représentée par un nombre de délégués égal à celui dont disposaient les communes avant la substitution,

Il convient de procéder à la désignation de 4 délégués titulaires (2 délégués titulaires pour la commune de Fénols et 2 délégués titulaires pour la commune de Lasgraïsses) et 2 délégués suppléants (1 par commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté désigne à l'unanimité les conseillers suivants pour siéger au syndicat intercommunal de regroupement pédagogique Fénols, Lasgraïsses et Orban :

Membres titulaires	Membres suppléants
Commune de Fénols :	CADAMELLI Condrino
BOULZE Sébastien	CARAMELLI Sandrine (conseillère municipale)
AUREL Josette (conseillère municipale)	
Commune de Lasgraïsse :	
GONZALEZ Frédérique	DUPONT DE LIMA Adeline (conseillère municipale)
FREALLE Valérie (conseillère municipale)	,

Pour extrait conforme, Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président, Paul SALVADOR





Page 2017/55

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

NOMBRE DE MEMBRES Qui ont pris exercice part à la DÉLIBÉRATION 100 99 90 PRÉSENTS 78 **POUVOIRS ABSENTS** 9 Vote Pour : 90 0 Vote Contre:

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 7 FEVRIER 2017 Date d'Affichage 7 FEVRIER 2017

Abstention:

L'an deux mille dix-sept et le treize février à 18 h 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'Inéopole à BRENS, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Raymond FAVAREL, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Michel DESMARS, Jean BATAILLOU, à Marie-Françoise BONELLO, Alain BREST à Paul SALVADOR, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Christelle HARDY à Christophe CAUSSE, Patrick MONTELS à Alain LAPORTE, Jean-Marie NEGRE à Pascal NEEL,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs : Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL-MAS, Bernard FERRET à Gilles FORT, Claude GENIEY à René CASTEX, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE,

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Marie-France MOMMEJA,

Absents: Mesdames et Messieurs Philippe GONZALEZ, Patrick LAGASSE, Jean MURCIA, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : M. Paul BOULVRAIS

N° 50_2017

ACTES: 5-3-4

OBJET DE LA DELIBERATION : 4.3- SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE DU RÉSEAU D'ÉCOLES DU TARN CENTRE

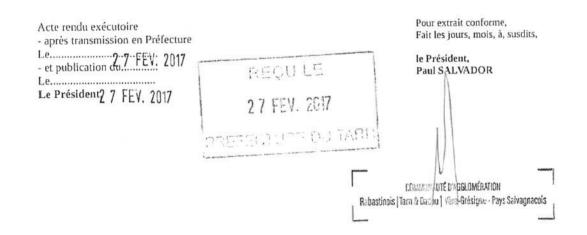
Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération et notamment son article 9 actant sa représentation substitution en lieu et place des Communes de Aussac, Fénols, Lasgraïsses, Labessière Candeil au syndicat intercommunal du réseau d'écoles du Tarn centre,

Considérant que la Communauté d'agglomération est représentée par un nombre de délégués égal à celui dont disposaient les communes avant la substitution,

Il convient de procéder à la désignation de 8 délégués titulaires (2 délégués titulaires par commune) et 4 délégués suppléants (1 par commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté désigne à l'unanimité les conseillers suivants pour siéger au syndicat intercommunal du réseau d'écoles du Tarn centre :

Membres titulaires	Membres suppléants
FERRET Virginie (conseillère municipale) HUET François (conseiller municipal)	CAILLAVA Christelle (conseillère municipale)
AUREL Josette (conseillère municipale) CARAMELLI Sandrine (conseillère municipale)	MARTY Marie-Elizabeth (conseillère municipale)
Commune de Lasgraïsses : GONZALEZ Frédérique (conseillère municipale) DUPONT DE LIMA Adeline (conseillère municipale)	VERGNES William (conseiller municipal)
VIVAN Olindo COLLET Alain (conseiller municipal)	 CAUBEL Céline (conseillère municipale)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Page 2017/56

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

 NOMBRE DE MEMBRES

 Afférents au CA
 En part à la pÉLIBÉRATION

 100
 99
 90

 PRÉSENTS
 78

PRESENTS 78
POUVOIRS 12
ABSENTS 9
Vote Pour : 90

Vote Contre: 0 Abstention: 0 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 7 FEVRIER 2017 Date d'Affichage 7 FEVRIER 2017 L'an deux mille dix-sept et le treize février à 18 h 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération Rabastinois – Tam & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'Inéopole à BRENS, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Raymond FAVAREL, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Michel DESMARS, Jean BATAILLOU, à Marie-Françoise BONELLO, Alain BREST à Paul SALVADOR, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Christelle HARDY à Christophe CAUSSE, Patrick MONTELS à Alain LAPORTE, Jean-Marie NEGRE à Pascal NEEL,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs : Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL-MAS, Bernard FERRET à Gilles FORT, Claude GENIEY à René CASTEX, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE,

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Marie-France MOMMEJA,

Absents: Mesdames et Messieurs Philippe GONZALEZ, Patrick LAGASSE, Jean MURCIA, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : M. Paul BOULVRAIS

N° 51 2017

ACTES: 5-3-4

OBJET DE LA DELIBERATION: 4.4- SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE DU TESCOU TESCOUNET

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération et notamment son article 10 actant la substitution de la Communauté d'agglomération pour les compétences qu'elle exerce au syndicat mixte de rivière du Tescou Tescounet,

Vu les statuts du syndicat mixte de rivière du Tescou Tescounet,

En tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale, la Communauté d'agglomération participe aux instances décisionnelles de certaines structures partenaires dites "organismes extérieures". Des règles propres à chaque organisme extérieur encadrent la représentation des communautés de communes/d'agglomération au sein même de ces structures.

Par ailleurs, il appartient au Conseil de communauté, conformément aux dispositions qui régissent sa représentation au sein de ces structures, de procéder à la désignation des conseillers appelés à représenter la Communauté d'agglomération.

Il convient de procéder à la désignation de 9 délégués titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté désigne à l'unanimité les conseillers suivants pour siéger au syndicat mixte de rivière du Tescou Tescounet :

Titulaires

- BOURGEADE Jean-Claude
- PAULIN Georges
- MIRAMOND Bernard
- · EGUILUZ Bernard
- ALBENGE Jérôme
- PRADIER Francis
- TRANIER Pierre
- PUIBASSET Pascale
- LAMBERTO Marie-Claude

PREFECTAL CALTACT

Fait les jours, mois, à, susdits,
le Président,
Paul SALVADOR

COMMEMANTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois lam & casou | Vere-Grésigne - Pays Salvagnacois

Pour extrait conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Page 2017/57

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents En Qui ont pris
au CA exercice part à la
DÉLIBÉRATION
99 90

PRÉSENTS 78 POUVOIRS 12 ABSENTS 9

Vote Pour: 90 Vote Contre: 0 Abstention: 0 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 7 FEVRIER 2017 Date d'Affichage 7 FEVRIER 2017 L'an deux mille dix-sept et le treize février à 18 h 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'Inéopole à BRENS, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs, Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Raymond FAVAREL, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Michel DESMARS, Jean BATAILLOU, à Marie-Françoise BONELLO, Alain BREST à Paul SALVADOR, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Christelle HARDY à Christophe CAUSSE, Patrick MONTELS à Alain LAPORTE, Jean-Marie NEGRE à Pascal NEEL,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs : Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL-MAS, Bernard FERRET à Gilles FORT, Claude GENIEY à René CASTEX, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE.

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Marie-France MOMMEJA.

Absents: Mesdames et Messieurs Philippe GONZALEZ, Patrick LAGASSE, Jean MURCIA, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : M. Paul BOULVRAIS

N° 52 2017

ACTES: 5-3-4

OBJET DE LA DÉLIBERATION: 5.1- REPRÉSENTATION AU SEIN DE L'ORGANISME

ADEFPAT

Établissement Public de Coopération Intercommunale, la Communauté d'agglomération participe aux instances décisionnelles d'organismes partenaires.

Il appartient au Conseil de communauté de procéder à la désignation des conseillers appelés à représenter la Communauté d'agglomération auprès de ces organismes.

La Communauté d'agglomération doit ainsi désigner au sein de l'ADEFPAT

- 1 conseiller titulaire, 1 conseiller suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté désigne à l'unanimité les conseillers suivants pour siéger au sein de l'ADEFPAT :

Membre titulaire	Membre suppléant
NEGRE Jean-Marie	DAMEZ Olivier

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du 2.7. E. V. 2017

Le. 27 FEV. 2017

Pour extrait conforme, Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président, Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGE DIMENTION Rabastinois | Tam & Dadou | Vère Gresigne - Pays Salvagnacois

RECULE

27 FEV. 2017

Present the Director

Page 2017/58

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA Qui ont pris exercice part à la DÉLIBÉRATION 100 PRÉSENTS 78 **POUVOIRS** 12 ABSENTS 9 Vote Pour : 90 Vote Contre: 0 Abstention: 0

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 7 FEVRIER 2017 Date d'Affichage 7 FEVRIER 2017 L'an deux mille dix-sept et le treize février à 18 h 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'Inéopole à BRENS, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs, Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Raymond FAVAREL, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Michel DESMARS, Jean BATAILLOU, à Marie-Françoise BONELLO, Alain BREST à Paul SALVADOR, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Christelle HARDY à Christophe CAUSSE, Patrick MONTELS à Alain LAPORTE, Jean-Marie NEGRE à Pascal NEEL,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs : Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL-MAS, Bernard FERRET à Gilles FORT, Claude GENIEY à René CASTEX, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE,

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Marie-France MOMMEJA.

Absents: Mesdames et Messieurs Philippe GONZALEZ, Patrick LAGASSE, Jean MURCIA, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : M. Paul BOULVRAIS

N° 53_2017

ACTES: 5-3-4

OBJET DE LA DELIBERATION : 5.2- REPRESENTATION AU SEIN DE L'ORGANISME AMORCE

Etablissement Public de Coopération Intercommunale, la Communauté d'agglomération participe aux instances décisionnelles d'organismes partenaires.

Il appartient au Conseil de communauté de procéder à la désignation des conseillers appelés à représenter la Communauté d'agglomération auprès de ces organismes.

La Communauté d'agglomération doit ainsi désigner au sein de l'association AMORCE 1 conseiller titulaire, 1 conseiller suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté désigne à l'unanimité les conseillers suivants pour siéger au sein de AMORCE:

Membre titulaire	Membre suppléant
MONSARRAT Francis	MOMMEJA Marie-France

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Pour extrait conforme, Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président, Paul SALVADOR

COMMUNAUT D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tern & Dadou | / Yère-Grésigne - Pays Salvagnacois

REQUILE 27 FEY. 2017

PREFECTURE DU TAPA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Qui ont pris

78

12

9

90

part à la DÉLIBÉRATION Page 2017/59

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

<u>Date de la Convocation</u> 7 FEVRIER 2017 <u>Date d'Affichage</u>

7 FEVRIER 2017

NOMBRE DE MEMBRES

exercice

Afférents au CA

PRÉSENTS

POUVOIRS

ABSENTS

Vote Pour :

Vote Contre : Abstention :

L'an deux mille dix-sept et le treize février à 18 h 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'Inéopole à BRENS, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Raymond FAVAREL, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Michel DESMARS, Jean BATAILLOU, à Marie-Françoise BONELLO, Alain BREST à Paul SALVADOR, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Christelle HARDY à Christophe CAUSSE, Patrick MONTELS à Alain LAPORTE, Jean-Marie NEGRE à Pascal NEEL,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs : Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL-MAS, Bernard FERRET à Gilles FORT, Claude GENIEY à René CASTEX, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE,

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Marie-France MOMMEJA,

Absents: Mesdames et Messieurs Philippe GONZALEZ, Patrick LAGASSE, Jean MURCIA, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : M. Paul BOULVRAIS

N° 54_2017

ACTES: 5-3-4

OBJET DE LA DELIBERATION : 5.3- REPRESENTATION AU SEIN DE L'ORGANISME TIGEO

Etablissement Public de Coopération Intercommunale, la Communauté d'agglomération participe aux instances décisionnelles d'organismes partenaires.

Il appartient au Conseil de communauté de procéder à la désignation des conseillers appelés à représenter la Communauté d'agglomération auprès de ces organismes.

La Communauté d'agglomération doit ainsi désigner au sein de l'association TIGEO 1 conseiller titulaire, 1 conseiller suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté désigne à l'unanimité les conseillers suivants pour siéger au sein de TIGEO :

Membre titulaire	Membre suppléant
LABRANQUE Claude	VERDIER Pierre

Acte rendu exécutoire - après transmission en Préfecture

Le.....et publication du...2..7..FEV. 2017

Le Président,

2 7 FEV. 2017

Pour extrait conforme, Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président, Paul SALVADOR

COMMUNALITÉ D'AGGLOMÉRATION Rabastinois | Tam & Dadou | Vara-Grésigne - Pays Salvagnacois

REQUILE

27 FEV. 2017

PREFECTUATION TO B

Page 2017/60

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

NOMBRE	DE MEMBE	ES	
Afférents	En	Qui ont pris	
au CA	exercice	part à la	
		DÉLIBÉRATION	
100	99	90	
PRĖSENT	rs	78	
POUVOIR	S	12	
ABSENTS	3	9	

90

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 7 FEVRIER 2017 Date d'Affichage 7 FEVRIER 2017

Vote Pour :

Vote Contre : Abstention :

L'an deux mille dix-sept et le treize février à 18 h 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'Inéopole à BRENS, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs, Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Raymond FAVAREL, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Michel DESMARS, Jean BATAILLOU, à Marie-Françoise BONELLO, Alain BREST à Paul SALVADOR, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Christelle HARDY à Christophe CAUSSE, Patrick MONTELS à Alain LAPORTE, Jean-Marie NEGRE à Pascal NEEL.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs : Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL-MAS, Bernard FERRET à Gilles FORT, Claude GENIEY à René CASTEX, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE,

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Marie-France MOMMEJA,

Absents: Mesdames et Messieurs Philippe GONZALEZ, Patrick LAGASSE, Jean MURCIA, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : M. Paul BOULVRAIS

N° 55 2017

ACTES: 5-3-4

OBJET DE LA DÉLIBERATION: 5.4- REPRÉSENTATION AU SEIN DE L'ASSOCIATION

GRANILIA

Établissement Public de Coopération Intercommunale, la Communauté d'agglomération participe aux instances décisionnelles d'organismes partenaires.

Il appartient au Conseil de communauté de procéder à la désignation des conseillers appelés à représenter la Communauté d'agglomération auprès de ces organismes.

Le Président indique que les statuts de l'association GRANILIA prévoient que la Communauté d'agglomération désigne 5 membres titulaires.

Considérant la fusion des 3 communautés de communes et l'élargissement du périmètre d'action de la compétence développement économique, il est proposé que la Communauté d'agglomération soit représentée par un 6ème membre, et qu'une modification des statuts de l'association soit engagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté à l'unanimité :

- demande à l'association GRANILIA de modifier ses statuts afin que 6 membres titulaires de la Communauté d'agglomération siègent en son sein.
- désigne les conseillers suivants pour siéger au sein de l'association GRANILIA :

Membres titulaires

1er membre: GAUSSERAND Patrice

2ème membre : AZNAR Blaise

3ème membre : CROUZET Gilles

4ème membre : NÉEL Pascal

5ème membre : DESMARS Michel

• 6ème membre : MALLEVIALLE Joël

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

Le Président,

2 7 FEV. 2017



Pour extrait conforme, Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président, Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Page 2017/61

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

Afférents	En	Qui ont pris
au CA	exercice	part à la DÉLIBÉRATION
		DELIBERATION
100	99	90
PRÉSENT	s	78
POUVOIR	S	12
ABSENTS	3	9
Vote Pour	:	90
Vote Conf	re:	0
Abstentio	n:	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

Da	te de la Convocation
7 F	EVRIER 2017
Da	te d'Affichage
7 F	EVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le treize février à 18 h 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'Inéopole à BRENS, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Raymond FAVAREL, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Michel DESMARS, Jean BATAILLOU, à Marie-Françoise BONELLO, Alain BREST à Paul SALVADOR, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Christelle HARDY à Christophe CAUSSE, Patrick MONTELS à Alain LAPORTE, Jean-Marie NEGRE à Pascal NEEL,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs : Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL-MAS, Bernard FERRET à Gilles FORT, Claude GENIEY à René CASTEX, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE,

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Marie-France MOMMEJA,

Absents: Mesdames et Messieurs Philippe GONZALEZ, Patrick LAGASSE, Jean MURCIA, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : M. Paul BOULVRAIS

N° 56_2017

ACTES: 5-3-4

OBJET DE LA DÉLIBERATION : 5.5- REPRÉSENTATION AU SEIN DE L'ASSOCIATION L'ESSOR MARAÎCHER

Établissement Public de Coopération Intercommunale, la Communauté d'agglomération participe aux instances décisionnelles d'organismes partenaires.

Il appartient au Conseil de communauté de procéder à la désignation des conseillers appelés à représenter la Communauté d'agglomération auprès de ces organismes.

La Communauté d'agglomération doit ainsi désigner au sein de l'association L'ESSOR MARAÎCHER.

Le Président indique que les statuts de l'association prévoient que la Communauté d'agglomération désigne 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Considérant la fusion des 3 communautés de communes et l'élargissement du périmètre d'action de la compétence développement économique, il est proposé que la Communauté d'agglomération soit représentée par un 6ème membre titulaire et un 6ème membre suppléant, et qu'une modification des statuts de l'association soit engagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté à l'unanimité :

- demande à l'association L'ESSOR MARAÎCHER de modifier ses statuts afin que 6 membres titulaires de la Communauté d'agglomération siègent en son sein,
- désigne les conseillers suivants pour siéger au sein de l'association L'ESSOR MARAÎCHER:

Membres titulaires	Membres suppléants
1er membre : PUIBASSET Pascale	1 ^{er} membre : BACABE Bernard
2ème membre : HERIN Christophe	2ème membre :MOMMEJA Marie-France
3ème membre : NEEL Pascal	3ème membre : PEYRE Guy
4ème membre : GAUSSERAND Patrice	4ème membre : BORGELLA Alain
5ème membre : MIRAMOND Bernard	5ème membre : POURCEL Roger
6ème membre : CAUSSE Christophe	6ème membre : MOULIS Max



Page 2017/62

Afférents	En	Qui ont pris
au CA	exercice	part à la
		DÉLIBÉRATION
100	99	89
PRÉSENT	rs	77
POUVOIR	S	12
ABSENTS	3	10
Vote Pour	•:	89
Vote Cont	re:	0
Abstentio	n:	0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 7 FEVRIER 2017 Date d'Affichage 7 FEVRIER 2017 L'an deux mille dix-sept et le treize février à 18 h 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération Rabastinois – Tam & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'Inéopole à BRENS, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Raymond FAVAREL, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Michel DESMARS, Jean BATAILLOU, à Marie-Françoise BONELLO, Alain BREST à Paul SALVADOR, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Christelle HARDY à Christophe CAUSSE, Patrick MONTELS à Alain LAPORTE, Jean-Marie NEGRE à Pascal NEEL,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs : Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL-MAS, Bernard FERRET à Gilles FORT, Claude GENIEY à René CASTEX, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE,

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Michel BUFFEL, Marie-France MOMMEJA,

Absents: Mesdames et Messieurs Philippe GONZALEZ, Patrick LAGASSE, Jean MURCIA, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : M. Paul BOULVRAIS

N° 57_2017

ACTES: 5-3-4

OBJET DE LA DELIBERATION : 5.6- REPRESENTATION AU SEIN DE L'ORGANISME CNAS

Etablissement Public de Coopération Intercommunale, la Communauté d'agglomération participe aux instances décisionnelles d'organismes partenaires.

Il appartient au Conseil de communauté de procéder à la désignation des conseillers appelés à représenter la Communauté d'agglomération auprès de ces organismes.

La Communauté d'agglomération doit ainsi désigner au sein du Comité national d'actions sociales (CNAS) 1 délégué élu et 1 délégué agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté désigne à l'unanimité le conseiller communautaire et le membre du personnel pour représenter la communauté d'agglomération au sein du Comité national d'actions sociales (CNAS) suivants :

Membre titulaire	Membre du personnel
TRANIER Pierre	PEZOUS Céline

Pour extrait conforme, Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président, Paul SALVADOR

COMMUNAUTED AGELOMÉRATION Rabastinois | Tam & Dadou | Père-Grésigne - Pays Salvagnacois

PRECULE

27 FEV. 2017

PREFECTURE DU 17/01

Page 2017/63

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 7 FEVRIER 2017 Date d'Affichage 7 FEVRIER 2017 L'an deux mille dix-sept et le treize février à 18 h 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'Inéopole à BRENS, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Raymond FAVAREL, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Michel DESMARS, Jean BATAILLOU, à Marie-Françoise BONELLO, Alain BREST à Paul SALVADOR, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Christelle HARDY à Christophe CAUSSE, Patrick MONTELS à Alain LAPORTE, Jean-Marie NEGRE à Pascal NEEL,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs : Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL-MAS, Bernard FERRET à Gilles FORT, Claude GENIEY à René CASTEX, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE,

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Michel BUFFEL, Marie-France MOMMEJA,

Absents: Mesdames et Messieurs Philippe GONZALEZ, Patrick LAGASSE, Jean MURCIA, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance M: Paul BOULVRAIS

N° 58 2017

ACTES: 7-4-4

OBJET DE LA DÉLIBERATION : 06- MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS DE ROZIÈS

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016 portant transformation de la Communauté de Communes du Rabastinois, Tarn & Dadou et Vère Grésigne - Pays Salvagnacois en Communauté d'agglomération au 1er janvier 2017 et approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération,

Le 06 mai 2013, la Communauté de communes Vère Grésigne a délibéré pour fixer le prix de commercialisation des lots de la zone d'activités de Roziès à Cahuzac sur Vère au tarif de 22€ HT / m² hors frais d'acte.

A ce jour, la zone d'activités de Roziès dépend de la Communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois.

Il est précisé d'une part la volonté de soutenir la commercialisation des terrains sur la zone d'activités de Roziès, d'autre part l'objectif de tendre vers une cohérence au niveau des conditions de commercialisation du foncier à vocation économique sur les zones d'activités de la Communauté d'agglomération.

Dans ce contexte au vu de la situation de la zone d'activités et de son niveau d'équipement, il est proposé de modifier le prix de vente des terrains de la zone d'activités de Roziès à Cahuzac sur Vère et de fixer le prix de vente des terrains commercialisables de la zone d'activités de Roziès à 17€ HT / m² hors frais d'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- décide de fixer le prix de vente des terrains de la zone d'activités de Roziès à Cahuzac sur Vère à 17€ HT / m² hors frais d'acte (dix-sept Euros hors taxe le mètre carré),
- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme, Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président, Paul SALVADOR





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Page 2017/64

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA En exercice Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION PRÉSENTS 77 POUVOIRS 12 **ABSENTS** 10 Vote Pour : 89 Vote Contre: 0 Abstention: 0

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du LUNDI 13 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 7 FEVRIER 2017 Date d'Affichage 7 FEVRIER 2017 L'an deux mille dix-sept et le treize février à 18 h 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'Inéopole à BRENS, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Raymond FAVAREL, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Michel DESMARS, Jean BATAILLOU, à Marie-Françoise BONELLO, Alain BREST à Paul SALVADOR, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Christelle HARDY à Christophe CAUSSE, Patrick MONTELS à Alain LAPORTE, Jean-Marie NEGRE à Pascal NEEL,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs : Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL-MAS, Bernard FERRET à Gilles FORT, Claude GENIEY à René CASTEX, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE.

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Michel BUFFEL, Marie-France MOMMEJA,

Absents: Mesdames et Messieurs Philippe GONZALEZ, Patrick LAGASSE, Jean MURCIA, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance M: Paul BOULVRAIS

N° 59 2017

ACTES: 7-7

OBJET DE LA DELIBERATION: 07- AVANCES AUX BUDGETS ANNEXES

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que parmi les budgets créés par la nouvelle collectivité, certains sont soumis réglementairement à l'autonomie financière,

Considérant que lors de la fusion des différentes collectivités, les services du Trésor ont regroupé les comptes correspondants aux trésoreries de chaque budget sur le budget principal de la nouvelle collectivité créée,

Il convient donc de doter chacun des budgets à autonomie financière d'une trésorerie permettant d'assurer les paiements.

Ces opérations s'effectuent, en fonction de la nature du budget administratif ou industriel et commercial soit par le versement d'une avance annuelle, soit d'une dotation annuelle du budget général à chacun des budgets concernés.

La prévision s'assoit sur un examen des dépenses et des prévisions d'encaissements de recettes.

Après avoir examiné les différents besoins, il est proposé :

- de procéder depuis le budget principal aux avances et dotations suivant le tableau annexé,
- de prévoir que les avances et dotations pourront être effectuées en un ou plusieurs versements en fonction des besoins et de la gestion de trésorerie du budget principal et des budgets annexes.

Ces dotations seront complétées et ajustées dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité, autorise le Président à :

- procéder depuis le budget principal aux avances et dotations suivant le tableau tel qu' annexé à la présente délibération,
- prévoir que les avances et dotations pourront être effectuées en un ou plusieurs versements en fonction des besoins et de la gestion de trésorerie du budget principal et des budgets annexes,
- prévoir que ces dotations soient complétées et ajustées dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2017.

Pour extrait conforme, Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président, Paul SALVADOR



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Rabastinois | Tarm & Dadou | Veire-Grésigne - Pays Salvagnacois

Page 2017/65

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

NOMBRE DE MEMBRES Qui ont pris au CA exercice part à la DÉLIBÉRATION 100 99 **PRÉSENTS** POUVOIRS 12 ABSENTS 10 Vote Pour : 89 Vote Contre: Abstention: n

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 7 FEVRIER 2017 Date d'Affichage 7 FEVRIER 2017 L'an deux mille dix-sept et le treize février à 18 h 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'Inéopole à BRENS, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Raymond FAVAREL, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Alain LAPORTE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Michel DESMARS, Jean BATAILLOU, à Marie-Françoise BONELLO, Alain BREST à Paul SALVADOR, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Christelle HARDY à Christophe CAUSSE, Patrick MONTELS à Alain LAPORTE, Jean-Marie NEGRE à Pascal NEEL,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs : Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL-MAS, Bernard FERRET à Gilles FORT, Claude GENIEY à René CASTEX, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE,

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Michel BUFFEL, Marie-France MOMMEJA,

Absents: Mesdames et Messieurs Philippe GONZALEZ, Patrick LAGASSE, Jean MURCIA, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : M.Paul BOULVRAIS

N° 60_2017

ACTES: 7-7

OBJET DE LA DELIBERATION: 08- VERSEMENT DES AVANCES AUX PARTENAIRES ASSOCIATIFS PARTICIPANT A L'OFFRE D'ACCUEIL DE LOISIRS PERI ET EXTRASCOLAIRE

Vu le régime public des subventions fixé par la loi 2014-856 du 31 juillet 2014, Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article 1411-1 relatif aux délégations de service public, Vu les conventions passées avec les partenaires associatifs participants à l'offre d'accueil de loisirs péri et extrascolaire,

Le Président rappelle que :

- les collectivités fusionnantes c'est à dire les Communautés de communes du Rabastinois,
 Tarn & Dadou et Vère Grésigne Pays salvagnacois,
- ou leurs communes membres s'agissant des transferts de la compétence péri et extrascolaire,

assurent au titre des subventions ou bien en vertu de conventions d'objectifs ou de délégation de service public des soutiens financiers aux associations qui participent à l'offre d'accueils de loisirs du territoire.

Considérant que les communes et communautés ont procédé à la vérification de la réalisation des projets subventionnés antérieurement,

Considérant que les demandes de subventions et les pièces afférentes seront étudiées dans le cadre de la préparation du budget 2017,

Au vu de la fusion, des modalités de versement antérieures et des situations financières des associations concernées.

Afin de ne pas occasionner de difficultés de trésorerie à ces partenaires associatifs, et dans l'attente de la présentation des demandes de subventions et de la redéfinition du cadre partenarial entre la Communauté d'agglomération et les associations d'accueils de loisirs.

Le Président propose d'approuver pour l'année 2017 les avances sur subventions aux dites associations figurant dans le tableau annexé à la délibération.

Les montants versés en anticipation viendront en déduction des subventions globales attribuées lors du vote du budget 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- approuve pour l'année 2017 les avances sur subventions aux dites associations figurant dans le tableau annexé à la délibération,
- décide que les montants versés en anticipation viendront en déduction des subventions globales attribuées lors du vote du budget 2017.

PEQULE

27 FEV. 2017

DON'S PEGISTER DATE (1991)

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois à susdits,
le Président,
Paul SALVADOR

COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois Tarn & Dadgu-Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

Page 2017/66

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

NOMBRE DE MEMBRES Afférents En Qui ont pris au CA exercice part à la DÉLIBÉRATIO	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
100 99 88	
PRÉSENTS 76	
POUVOIRS 12	
ABSENTS 11	DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
Vote Pour: 88	
Vote Contre: 0	SÉANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017
Abstention: 0	SEANOL DO LONDI TO I LANIEN 2017

Date de la Convocation 7 FEVRIER 2017 Date d'Affichage 7 FEVRIER 2017 L'an deux mille dix-sept et le treize février à 18 h 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'Inéopole à BRENS, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Raymond FAVAREL, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Michel DESMARS, Jean BATAILLOU, à Marie-Françoise BONELLO, Alain BREST à Paul SALVADOR, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Christelle HARDY à Christophe CAUSSE, Patrick MONTELS à Alain LAPORTE, Jean-Marie NEGRE à Pascal NEEL,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs : Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL-MAS, Bernard FERRET à Gilles FORT, Claude GENIEY à René CASTEX, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE.

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Michel BUFFEL, Alain LAPORTE, Marie-France MOMMEJA,

Absents: Mesdames et Messieurs Philippe GONZALEZ, Patrick LAGASSE, Jean MURCIA, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : M. Paul BOULVRAIS

N° 61 2017

ACTES: 7-1

OBJET DE LA DELIBERATION: 09- AUTORISATION DONNEE AU PRÉSIDENT POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET CONSOLIDÉ 2016 DES 4 ENTITÉS FUSIONNÉES

Vu le Code général des collectivités, notamment les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales *modifié par la loi n°2012-1512 du 29 décembre 2012-art.37 (VD)* :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de

la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

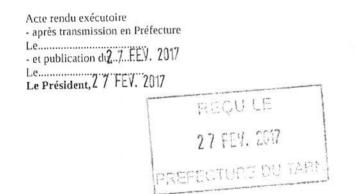
Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

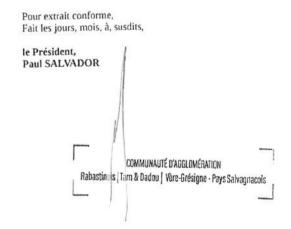
Ainsi, il est proposé au Conseil de communauté de procéder aux ouvertures de crédits d'investissement conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

 autorise le Président à procéder aux ouvertures de crédits d'investissement conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Autorise le président à signer tout document s 'y rapportant





Page 2017/67

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

Date de la Conyocation 7 FEVRIER 2017 Date d'Affichage 7 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le treize février à 18 h 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'Inéopole à BRENS, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Raymond FAVAREL, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Michel DESMARS, Jean BATAILLOU, à Marie-Françoise BONELLO, Alain BREST à Paul SALVADOR, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Christelle HARDY à Christophe CAUSSE, Patrick MONTELS à Alain LAPORTE, Jean-Marie NEGRE à Pascal NEEL.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs : Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL-MAS, Bernard FERRET à Gilles FORT, Claude GENIEY à René CASTEX, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE,

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Michel BUFFEL, Alain LAPORTE, Marie-France MOMMEJA,

Absents: Mesdames et Messieurs Philippe GONZALEZ, Patrick LAGASSE, Jean MURCIA, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : M. Paul BOULVRAIS

N° 62 2017

ACTES: 7-7

OBJET DE LA DELIBERATION: 10- VERSEMENT D'UN ACOMPTE - ASSOCIATION ET ÉCOLE PRIVÉE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT - LA CALENDRETA DEL GALHAGUÈS

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016 portant transformation de la Communauté de Communes du Rabastinois, Tarn & Dadou et Vère Grésigne - Pays Salvagnacois en communauté d'agglomération au 1ier janvier 2017 et approuvant les statuts de la communauté d'agglomération,

Vu le code de l'éducation,

Considérant que l'école Maternelle et Élémentaire « La Calendreta del Galhagués », établissement scolaire privé gaillacois sous contrat d'association avec l'Etat, bénéficie conformément au Code de l'éducation (article 442-5) de la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et primaires dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes à l'enseignement public.

Considérant que la Commune de Gaillac procède chaque année au versement d'un forfait communal correspondant au nombre d'enfants multiplié par le montant individuel, niveau par niveau.

Considérant la délibération de la Commune de Gaillac en date du 22 novembre 2016 prescrivant le renouvellement de la convention pour « La Calendreta del Gailhagués » pour l'année scolaire 2016-2017,

Considérant le transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération est saisie par la Commune de Gaillac, pour procéder au versement d'une avance sur subvention 2017, avance habituellement consentie par la Ville à l'Association,

Ainsi, il est proposé de procéder au versement de 20 000 € à l'association « La Calendreta Del Gallhagues », au titre de l'avance sur subvention de l'exercice courant, pour l'année 2016-2017, subvention dont le montant global et définitif sera inscrit au budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté à la majorité (par 87 voix POUR et 1 ABSTENTION M. Paul BOULVRAIS) :

- accepte de procéder au versement de 20 000 € à l'association « La Calendreta Del Gallhagues », au titre de l'avance sur subvention de l'exercice courant pour l'année 2016-2017,
- précise que le montant global et définitif de la subvention sera inscrit au budget primitif 2017.

Pour extrait conforme, Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président, Paul SALVADOR

COMMONAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rabastinois | Tarn & Dagou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

27 FEV. 2007
PREFECTURE DU TARE

Page 2017/68

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

NOMBRE DE MEMBRES Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION au CA exercice 100 88 **PRÉSENTS** 76 POUVOIRS 12 **ABSENTS** 11 Vote Pour : 88 Vote Contre: Abstention:

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 7 FEVRIER 2017 Date d'Affichage 7 FEVRIER 2017 L'an deux mille dix-sept et le treize février à 18 h 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'Inéopole à BRENS, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Raymond FAVAREL, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Michel DESMARS, Jean BATAILLOU, à Marie-Françoise BONELLO, Alain BREST à Paul SALVADOR, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Christelle HARDY à Christophe CAUSSE, Patrick MONTELS à Alain LAPORTE, Jean-Marie NEGRE à Pascal NEEL,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs : Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL-MAS, Bernard FERRET à Gilles FORT, Claude GENIEY à René CASTEX, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE,

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Michel BUFFEL, Alain LAPORTE, Marie-France MOMMEJA,

Absents: Mesdames et Messieurs Philippe GONZALEZ, Patrick LAGASSE, Jean MURCIA, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : M. Paul BOULVRAIS

N° 63_2017

ACTES: 7-5-2

OBJET DE LA DELIBERATION: 11- SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET L'ASSOCIATION AMAC (ASSOCIATION MULTI-ACCUEIL DE COUFFOULEUX)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016 portant transformation de la Communauté de Communes du Rabastinois, Tarn & Dadou et Vère Grésigne - Pays Salvagnacois en communauté d'agglomération au 1ier janvier 2017 et approuvant les statuts de la communauté d'agglomération,

Considérant que la Communauté de communes du Rabastinois avait conclu une convention d'objectifs et de financement, ainsi qu'un avenant n°1, avec l'association AMAC (association multi-accueil de Couffouleux) pour formaliser les modalités du partenariat relatives au fonctionnement des multi-accueils « Le Chat botté » et « Les Coquins d'abord » sur la Commune de Couffouleux, pour une durée de 3 ans (2014-2016).

Considérant l'importance pour l'association AMAC de recevoir avant fin février le premier acompte de la subvention,

Il est proposé au Conseil de communauté :

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention permettant la prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2017 dans les mêmes conditions que précédemment,
- · d'autoriser le Président à conclure cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°2 à la convention,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme, Fait les jours, mois, à, susdits,

le Président, Paul SALVADOR

27 FEH. 2017

COMMUNALITÉ D'ACGLOMÉRATION Rabastinois | Tarm & Dadou | Vare-Grésigne - Pays Salvagnacois

Page 2017/69

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION exercice 100 99 PRÉSENTS 76 **POUVOIRS** 12 ABSENTS 11 Vote Pour : Vote Contre : 0

n

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 7 FEVRIER 2017 Date d'Affichage 7 FEVRIER 2017

Abstention:

L'an deux mille dix-sept et le treize février à 18 h 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'Inéopole à BRENS, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean-Françoise BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Raymond FAVAREL, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Michel DESMARS, Jean BATAILLOU, à Marie-Françoise BONELLO, Alain BREST à Paul SALVADOR, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Christelle HARDY à Christophe CAUSSE, Patrick MONTELS à Alain LAPORTE, Jean-Marie NEGRE à Pascal NEEL,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs : Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL-MAS, Bernard FERRET à Gilles FORT, Claude GENIEY à René CASTEX, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE.

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Michel BUFFEL, Alain LAPORTE, Marie-France MOMMEJA,

Absents: Mesdames et Messieurs Philippe GONZALEZ, Patrick LAGASSE, Jean MURCIA, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : M. Paul BOULVRAIS

N°64_2017

ACTES: 1-1-8

OBJET DE LA DELIBERATION: 12- SOUSCRIPTION AU CONTRAT GROUPE OUVERT À ADHÉSION FACULTATIVE, GARANTISSANT LES RISQUES FINANCIERS LIÉS À LA PROTECTION SOCIALE STATUTAIRE DES PERSONNELS TERRITORIAUX POUR LA PÉRIODE 2017-2020 - AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT, CHOIX DES GARANTIES, DÉLÉGATION DE GESTION AU CENTRE DE GESTION

Le Président rappelle que les Communautés de communes Vère-Grésigne Pays Salvagnacois, Tarn & Dadou et du Rabastinois ainsi que le PETR Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou avaient constitué en septembre 2016 un groupement de commandes afin de préparer et d'anticiper la fusion pour la souscription d'un contrat d'assurance des prestations statutaires destiné à couvrir le risque en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

Ainsi, la consultation a été lancée le 18 octobre 2016, dont les caractéristiques principales étaient les suivantes :

- procédure : appel d'offres ouvert

- 2 lots :

> lot 1 : agents CNRACL avec 6 prestations supplémentaires éventuelles (PSE) > lot 2 : agents IRCANTEC avec 7 prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Fin décembre chaque collectivité a décidé :

- d'attribuer le lot 1 : agents CNRACL : agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL- au groupement d'entreprise PILLIOT (Boulogne Billancourt)/CBL Insurance (Dublin)
- de déclarer sans suite le lot 2 :agents IRCANTEC concernant 3 catégories :
 - Agents stagiaires, titulaires ou non titulaires de droit public ou privés affiliés à l'IRCANTEC effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre
 - Contrats aidés, Cui, emplois d'avenir, apprentis de droit privé affiliés à l'IRCANTEC effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre
 - Assistantes maternelles (cf. code de l'action sociale et des familles article L 421-1 et suivants et R422-1 et suivants relatifs aux dispositions spécifiques aux assistantes maternelles employées par des personnes morales de droit public et loi du 27 juin 2005 n° 2005-706 relative aux assistants maternels et familiaux et son décret d'application n° 2006-627 du 29 mai 2006 portant statut particulier)

Le Président rappelle que :

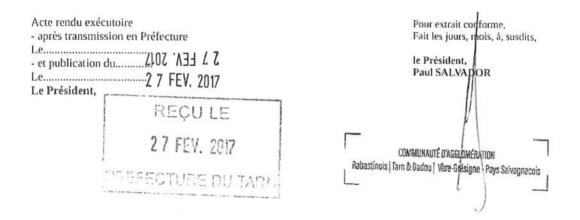
- les Centres de gestion, en application des articles 25 et 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986, peuvent souscrire pour le compte des collectivités ou établissements du département des contrats d'assurance couvrant les risques statutaires, et assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités intéressées,
- la Communauté de communes Tarn & Dadou avait dans ce cadre, par délibération du 15 décembre 2015, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
- le Centre de Gestion a communiqué les résultats de cette négociation et la décision du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 29 juin 2016 de retenir l'offre du groupement AXA France Vie GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST, cette offre ayant été jugée économiquement la plus avantageuse après avis de la Commission d'appel d'offres du CDG, Il propose en conséquence à l'assemblée :

> d'adhérer au contrat groupe proposé comme suit :

- * pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL, agents non titulaires de droit public, agents non titulaires de droit privé y compris contrats aidés, effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre
 - * garanties option 1 :tous risques : accident du travail / maladie imputable au service + maladie grave + maternité + paternité + maladie ordinaire
 - * avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
 - * au taux de 0,85 %
- d'autoriser la délégation de gestion au Centre de Gestion du Tarn, lequel peut assurer un certain nombre de missions dans le cadre du contrat d'assurance susvisé, définies dans la proposition de convention,
- et en conséquence d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la dite adhésion et délégation de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à l'unanimité :

- d'adhérer au contrat groupe comme suit :
 - * pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la cnracl, agents non titulaires de droit public, agents non titulaires de droit privé y compris contrats aidés, effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre
 - * garanties option 1 :tous risques : accident du travail / maladie imputable au service + maladie grave + maternité + paternité + maladie ordinaire
 - * avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
 - * au taux de 0,85 %
- d'autoriser la délégation de gestion au Centre de Gestion du Tarn, lequel peut assurer un certain nombre de missions dans le cadre du contrat d'assurance susvisé, définies dans la proposition de convention,
- > d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la dite adhésion et délégation de gestion.



Page 2017/71

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

 NOMBRE DE MEMBRES

 Afférents au CA
 En part à la DÉLIBÉRATION

 100
 99
 87

 PRÉSENTS
 75

 POUVOIRS
 12

 ABSENTS
 12

78

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 7 FEVRIER 2017 Date d'Affichage 7 FEVRIER 2017

Vote Pour :

Vote Contre :

Abstention:

L'an deux mille dix-sept et le treize février à 18 h 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'Inéopole à BRENS, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Paul BOZZO. Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Christophe CAUSSE, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Bruno DE BOISSESON, Danièle DESERT Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Raymond FAVAREL, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Louisa KAOUANE, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NEEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Annick PIEUX, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Françoise BARTHES à Michel DESMARS, Jean BATAILLOU, à Marie-Françoise BONELLO, Alain BREST à Paul SALVADOR, Olivier DAMEZ à Denis TENEGAL, Christelle HARDY à Christophe CAUSSE, Patrick MONTELS à Alain LAPORTE, Jean-Marie NEGRE à Pascal NEEL.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) Mesdames et Messieurs : Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Marie-José COLIN à Martine BONNEIL-MAS, Bernard FERRET à Gilles FORT, Claude GENIEY à René CASTEX, Marie-Odile RIBOUD à Alain ASSIE,

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Michel BUFFEL, Alain LAPORTE, Marie-France MOMMEJA, Guy PONS,

Absents: Mesdames et Messieurs Philippe GONZALEZ, Patrick LAGASSE, Jean MURCIA, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : M. Paul BOULVRAIS

N° 65 2017

ACTES: 5-6-1

OBJET DE LA DELIBERATION : 13- VOTE DU TABLEAU DÉTERMINANT LE MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES ELUS AYANT RECU DELEGATION DE FONCTION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Président rappelle que, conformément aux articles L.5211-12, L.5216-4, L.2123-24-1 III du CGCT, le Conseil de communauté a déterminé par délibération du 30 janvier 2017 le montant de l'enveloppe indemnitaire globale.

Il rappelle que pour les communautés d'agglomération dont la population est comprise entre 50 000 et 99 999 habitants, la valeur de l'indice brut 1015 étant fixée à 45 891,35 € annuel (soit 3 824,28 € brut mensuel), les taux et indemnités maximum sont les suivants (cf. article R 5214-1 du CGCT) :

	Taux maximum	Indemnité brute mensuelle maximum
Président	110 %	4 206,71 €
Vice-présidents	44 %	1 682,68 €

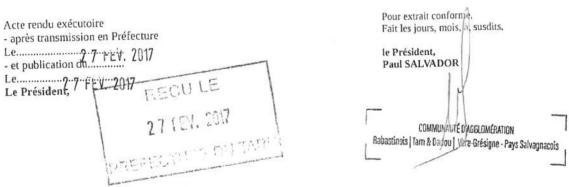
Ainsi, le plafond de l'enveloppe est fixé selon le calcul réglementaire en vigueur à 29 446,91 €. Par délibération du 30 janvier 2017, le Conseil de communauté a voté l'enveloppe indemnitaire globale à hauteur du montant maximum soit 29 446,91 € brut mensuel.

Le Président propose de répartir cette enveloppe indemnitaire globale de la façon suivante :

Catégorie	Fonction	% de l'IB 1015
1	Président	84,99 %
2	Vice-Président avec délégation générale	66,68 %
3	Vice-Présidents responsables d'une commission	40,79 %
	Vice-Présidents avec délégation spéciale	27,20 %
5	Vice-Présidents	21,97 %
6	membre du Bureau en charge de la questure	20,92 %
7	membres du Bureau avec délégation spéciale	15,69 %
8	membres du Bureau avec délégation simple	7,85 %

Le Président propose que le versement des indemnités prenne effet à la date de l'installation des conseillers communautaires, soit le 10 janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté à la majorité par 78 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Mesdames Monique GUILLE, Dominique HIRISSOU, Annick PIEUX, Messieurs Bernard BARTHE, Jean-Marc MOLLE, Christian LONQUEU, Bruno DE BOISSESON, Eric BLANQUART) et 1 CONTRE (François VERGNES) valide le tableau déterminant le montant des indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des élus ayant reçu délégation de fonction.



DECISIONS DU BUREAU

02_2017



Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris
30.57.53	UNUTLICE	DECISION
42	42	35
PRÉSENT	s	33
POUVOIR	S	02
ABSENTS	;	07
Vote Pour		
Vote Cont	re	
Abstentio	n	

BUREAU

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 31 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le six février à 14 h 00, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tam & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs, Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Bernard BACABE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Guy PEYRE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Dominique HIRISSOU à Alain SORIANO, Georges PAULIN à Bernard MIRAMOND,

Absents excusés : Mesdames et Messieurs

Absents: Mesdames et Messieurs Alain BORGELLA, Dominique BOYER, Olivier DAMEZ, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Martine SOUQUET, Gilles TURLAN,

N° 01_2017

ACTES: 7-3-2

OBJET DE LA DECISION DE BUREAU : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE A LA BANQUE POSTALE POUR UN MONTANT DE 2.500.000 EUROS

Le Bureau

VU la délibération en date du 30 janvier 2017, donnant délégation du Conseil d'Agglomération au Bureau pour la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 5.000.000 €;

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de La Banque Postale,

CONSIDÉRANT

- Le besoin ponctuel d'une ligne de trésorerie pour un montant de 5.000.000 €, notamment lié au transfert de compétences en matière scolaire, péri et extrascolaire, de mobilité et de voirie au 01/01/2017

- Le besoin d'assurer en 2017 le financement de ces compétences et l'optimisation de la charge des frais financiers,
- L'offre économiquement la plus avantageuse de la Banque Postale dont les conditions sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES	FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	2 500 000,00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Eonia + marge de 0,45 % l'an
Base de calcul	exact/360 jours
Taux Effectif Global (TEG)	0,508 % l'an Ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engager le Prêteur
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	le 17 Février 2017
Date d'échéance du contrat	le 16 Février 2018
Garantie	Néant
Commission d'engagement	1 250,00 EUR, soit 0,05 % du Montant maximum payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,05 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvr du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements
	Procédure de Crédit d'Office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

DECIDE

Article 1 D'approuver le projet d'ouverture de la ligne de trésorerie, telle que décrite ci-dessus,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à ouvrir la ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale,

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie. Le Président reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Article 4 : Madame la Directrice Générale Adjointe des Services de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère-Grésigne Pays Salvagnacois, Monsieur le Trésorier de Gaillac-Cadalen sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Técou, le 13/02/2017

Le Président Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Rabastinois | Tarn & Dadou | Velu-Grésigne - Pays Salvagnacois





Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	42	35
PRÉSENT	33	
POUVOIR	S	02
ABSENTS		07
Vote Pour		
Vote Cont	re	
Abstentio	n	

BUREAU

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 31 JANVIER 2017 L'an deux mille dix-sept et le six février à 14 h 00, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tam & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs, Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Bernard BACABE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Guy PEYRE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Dominique HIRISSOU à Alain SORIANO, Georges PAULIN à Bernard MIRAMOND,

Absents excusés : Mesdames et Messieurs

Absents: Mesdames et Messieurs Alain BORGELLA, Dominique BOYER, Olivier DAMEZ, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Martine SOUQUET, Gilles TURLAN,

N° 02 2017

ACTES: 7-5-3

OBJET DE LA DECISION DE BUREAU: DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2017 POUR REPARATION DES BATIMENTS ANCIENS ET RENOVATION DES SANITAIRES DU GROUPE SCOLAIRE TESSONNIERES DE GAILLAC

VU l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Rabastinois, Tarn et Dadou et Vère-grésigne-Pays Salvagnacois en communauté d'agglomération au 1er janvier 2017 et approuvant les statuts de la communauté d'agglomération,

VU lesdits statuts inscrivant les écoles et services périscolaires comme compétence facultative de la communauté d'agglomération notamment précisée comme suit "gestion, fonctionnement et investissement des équipements et services scolaires élémentaires et préélémentaires du territoire et de service aux écoles",

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,

VU la délibération n°20-2017 du 30 Janvier 2017 portant sur les délégations du Conseil de communauté au Bureau et au Président et donnant délégation au Bureau pour valider les demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'Etat, de la Région et du Département,

Considérant que la commune de Gaillac avait prévu une 1ère tranche de travaux de réparation des bâtiments anciens et de rénovation et de mise aux normes d'accessibilité des sanitaires du groupe scolaire de Tessonnières pour un montant prévisionnel de 113 641 € H.T.et prévoyait de demander une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2017,

Considérant que la communauté d'Agglomération se substitue à la commune sur l'exercice de la compétence scolaire,

DÉCIDE

D'APPROUVER la réalisation d'une 1ère tranche de travaux de réparation des bâtiments anciens et de rénovation et de mise aux normes d'accessibilité des sanitaires du groupe scolaire de Tessonnières pour un coût total prévisionnel de 113 641 € H.T.

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles	Coût € H.T.	Recettes prévisionnelles	€ .HT.	Taux
Réparation des		Etat DETR 2017	39774,00	35%
bâtiments anciens			00440.00	25%
aile arrière gauche		Conseil	28410,00	25%
- Maçonnerie		Départemental		
- Peinture	8456,00			
- Couverture	14065,00		45457.00	400/
Rénovation du bloc	19000,00		45457,00	40%
sanitaire 1 et local		Communauté		
d'entretien		d'agglomération		
- démolition dalle		184 1995		
béton, dépose et pose				
menuiseries el	t			
équipements				
sanitaires, mise aux				
normes électriques, éclairage, converteur				
éclairage, converteur thermique, carrelage				
faïence, peinture				
Rénovation du bloc			DE	CULE
sanitaire 2	9500,00)	\ \ \	QU LL
isolation, menuiseries,			1 1	FEV. 2017
mise aux normes			1 7	124. 2011
électriques, éclairage,			DOCECT	URE DU TARN
converteur thermique,			FREECOL	OIL DO MIN
carrelage, faience,				
peinture	10000,00)		
Maîtrise d'oeuvre				
CSPS et bureau de	2000,00)		
<u>contrôle</u>			440044.04	0 100%
TOTAL	113641,00)	113641,0	0 10076

D'AUTORISER le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2017 à hauteur de 35 % du coût prévisionnel H.T. et l'aide du Département du Tarn à hauteur de 25 %, faire toutes les démarches nécessaires et signer tout document afférent.

Fait à Técou, le 13 Février 2017

Le Président Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Flabastinois | Tarn & Dadou | Vêre-Grésigne - Pays Salvagnacois

Afférents	En.	Qui ont pris
au CA	exercice	part à la DECISION
42	42	35
PRÉSENT	33	
POUVOIRS		02
ABSENTS		07
Vote Pour		
Vote Cont	re	
Abstentio	n	

BUREAU

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 31 JANVIER 2017 L'an deux mille dix-sept et le six février à 14 h 00, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs, Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Bernard BACABE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Guy PEYRE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Dominique HIRISSOU à Alain SORIANO, Georges PAULIN à Bernard MIRAMOND,

Absents excusés : Mesdames et Messieurs

Absents: Mesdames et Messieurs Alain BORGELLA, Dominique BOYER, Olivier DAMEZ, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Martine SOUQUET, Gilles TURLAN,

N° 03 2017

ACTES: 7-5-3

OBJET DE LA DECISION DE BUREAU: DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2017 POUR L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE DU RPI BRIATEXTE-PUYBEGON-SAINT-GAUZENS

VU l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Rabastinois, Tarn et Dadou et Vère-grésigne-Pays Salvagnacois en communauté d'agglomération au 1er janvier 2017 et approuvant les statuts de la communauté d'agglomération,

VU lesdits statuts inscrivant les écoles et services périscolaires comme compétence facultative de la communauté d'agglomération notamment précisée comme suit "gestion, fonctionnement et investissement des équipements et services scolaires élémentaires et préélémentaires du territoire et de service aux écoles",

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,

VU la délibération n°20-2017 du 30 Janvier 2017 portant sur les délégations du Conseil de communauté au Bureau et au Président et donnant délégation au Bureau pour valider les demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'Etat, de la Région et du Département,

Considérant que le SIVU du RPI Briatexte-Puybegon-Saint-Gauzens avait prévu l'acquisition de matériel informatique en 2017 comprenant trois vidéoprojecteurs interactifs, trois ordinateurs portables pour tableau blanc interactif et cinq ordinateurs portables, pour un montant de 7 423 € H.T.et prévoyait de demander une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2017,

Considérant que le SIVU du RPI Briatexte-Puybegon-Saint-Gauzens a déposé le dossier de demande DETR sollicitant une aide de 50 % sur ce dossier et ce, à la demande de la Communauté d'Agglomération, pour qu'il soit déposé avant la date limite de dépôt prescrite par les services préfectoraux,

Considérant que la communauté d'Agglomération se substitue au SIVU du RPI Briatexte-Puybegon, Saint-Gauzens sur l'exercice de la compétence scolaire,

DÉCIDE

D'APPROUVER l'acquisition de matériel informatique pour le RPI Briatexte-Puybegon-Saint-Gauzens en 2017 comprenant trois vidéoprojecteurs interactifs, trois ordinateurs portables pour tableau blanc interactif et cinq ordinateurs portables pour un montant de 7 423 € H.T.

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles	Coût € H.T.	Recettes prévisionnelles	€ .HT.	Taux
Ecole JL Etienne	2958,00	Etat DETR 2017	3711,50	50%
- 3 vidéoprojecteurs interactifs - 3 PČ portable	1470,00	Autofinancement Communauté d'agglomération	3711,50	50%
pilote pour TBI - 3 PC portable	1320,00			
pilote - installation	795,00			
Ecole La Baillé - 2 PC portable pilote	880,00			noncer to some the second decountry of
TOTAL	7423,00		7423,00	100%

D'AUTORISER le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2017 à hauteur de 50 % du coût prévisionnel H.T., faire toutes les démarches nécessaires et signer tout document afférent.

REÇU LE

1 4 FEV. 2017

PREFECTURE DU TARN

Fait à Técou, le 13 Février 2017

Le Président Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Rabastinois | Tarn & Dadou | Vere-Grésigne - Pays Salvagnatois

Afférents	En	Qui ont pris
au CA	exercice	part à la DECISION
42	42	35
PRÉSENT	33	
POUVOIR	S	02
ABSENTS	1	07
Vote Pour		
Vote Cont	re	
Abstentio	n	

BUREAU

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 31 JANVIER 2017 L'an deux mille dix-sept et le six février à 14 h 00, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs, Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Bernard BACABE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Guy PEYRE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Dominique HIRISSOU à Alain SORIANO, Georges PAULIN à Bernard MIRAMOND,

Absents excusés : Mesdames et Messieurs

Absents: Mesdames et Messieurs Alain BORGELLA, Dominique BOYER, Olivier DAMEZ, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Martine SOUQUET, Gilles TURLAN,

N° 04 2017

ACTES: 7-5-3

OBJET DE LA DECISION DE BUREAU: DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2017 POUR L'EQUIPEMENT NUMERIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE CADALEN

VU l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Rabastinois, Tarn et Dadou et Vère-grésigne-Pays Salvagnacois en communauté d'agglomération au 1er janvier 2017 et approuvant les statuts de la communauté d'agglomération,

VU lesdits statuts inscrivant les écoles et services périscolaires comme compétence facultative de la communauté d'agglomération notamment précisée comme suit "gestion, fonctionnement et investissement des équipements et services scolaires élémentaires et préélémentaires du territoire et de service aux écoles",

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,

VU la délibération n°20-2017 du 30 Janvier 2017 portant sur les délégations du Conseil de communauté au Bureau et au Président et donnant délégation au Bureau pour valider les demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'Etat, de la Région et du Département,

Considérant que la commune de Cadalen avait prévu l'acquisition d'équipement numérique pour le groupe scolaire en 2017 comprenant un tableau blanc interactif, un ordinateur pour l'enseignant, quatorze ordinateurs pour les élèves, un casier de rangement et de recharge et du petit matériel pour un montant de 11 686 € H.T.et prévoyait de demander une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2017,

Considérant que la commune a déposé le dossier de demande DETR sollicitant une aide de 50 % sur ce dossier et ce, à la demande de la Communauté d'Agglomération, pour qu'il soit déposé avant la date limite de dépôt prescrite par les services préfectoraux,

Considérant que la communauté d'Agglomération se substitue à la commune sur l'exercice de la compétence scolaire,

DÉCIDE

D'APPROUVER l'acquisition d'équipement numérique pour le groupe scolaire de Cadalen en 2017 comprenant un tableau blanc interactif (TBI), un ordinateur pour l'enseignant, quatorze ordinateurs pour les élèves, un casier de rangement et de recharge et du petit matériel pour un montant de 11 686 € H.T.

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles	Coût € H.T.	Recettes prévisionnelles	€ .HT.	Taux	
- TBI - Video + support mural - Paire de volets triptyque + cables - PC portable - Office 2016 - 14 PC portables - Chariot de	870,00 435,00 590,00 69,00 6160,00 1440,00	Autofinancement Communauté d'agglomération	5843 5843		
stockage et de rechargement/bor ne Wifi - Forfait mise en				REÇU 1 4 FEV	
route Réglages/paramé trage - installation/mise en route des postes en réseau	, 1071,00		PR	REFECTURE	DU TAR
TOTAL	11686	5	11686	100%	

D'AUTORISER le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2017 à hauteur de 50 % du coût prévisionnel H.T., faire toutes les démarches nécessaires et signer tout document afférent.

Fait à Técou. le 13 Février 2017

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA Président
Rabastinois | Tarn & Dadou | Yère-Grésigne - Pays Salvagnacois |

Afférents	En	Qui ont pris
au CA	exercice	part à la DECISION
42	42	35
PRÉSENT	s	33
POUVOIR	S	02
ABSENTS	1	07
Vote Pour		
Vote Cont	re	
Abstentio	n	

BUREAU

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 31 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le six février à 14 h 00, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tam & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs, Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Bernard BACABE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Guy PEYRE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Dominique HIRISSOU à Alain SORIANO, Georges PAULIN à Bernard MIRAMOND,

Absents excusés : Mesdames et Messieurs

Absents: Mesdames et Messieurs Alain BORGELLA, Dominique BOYER, Olivier DAMEZ, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Martine SOUQUET, Gilles TURLAN,

N° 05_2017

ACTES: 7-5-3

OBJET DE LA DECISION DE BUREAU: DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2017 POUR L'EQUIPEMENT NUMERIQUE DE L'ECOLE LAS PEYRAS DE RABASTENS

VU l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Rabastinois, Tarn et Dadou et Vère-grésigne-Pays Salvagnacois en communauté d'agglomération au 1er janvier 2017 et approuvant les statuts de la communauté d'agglomération,

VU lesdits statuts inscrivant les écoles et services périscolaires comme compétence facultative de la communauté d'agglomération notamment précisée comme suit "gestion, fonctionnement et investissement des équipements et services scolaires élémentaires et préélémentaires du territoire et de service aux écoles",

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,

VU la délibération n°20-2017 du 30 Janvier 2017 portant sur les délégations du Conseil de communauté au Bureau et au Président et donnant délégation au Bureau pour valider les demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'Etat, de la Région et du Département,

Considérant que la commune de Rabastens avait prévu une 2ème tranche d'acquisition d'équipement numérique pour 3 classes de l'Ecole Las Peyras en 2017 comprenant 3 projecteurs LCD interactifs et 3 tablettes portables pour un montant de 6 849,51 € H.T.et prévoyait de demander une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2017,

Considérant que la communauté d'Agglomération se substitue à la commune sur l'exercice de la compétence scolaire,

DÉCIDE

D'APPROUVER l'acquisition d'équipement numérique pour l' Ecole Las Peyras de Rabastens en 2017 comprenant 3 projecteurs LCD interactifs et 3 tablettes portables pour un montant de 6 849,51 € H.T.

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles	Coût € H.T.	Recettes prévisionnelles	€ .HT.	Taux
 3 projecteurs LCD interactifs 3 tablettes portables 	5502,00	Etat DETR 2017	3424,75	50%
	1347,51	Autofinancement Communauté d'agglomération	3424,76	50%
TOTAL	6849,51		6849,51	100%

D'AUTORISER le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2017 à hauteur de 50 % du coût prévisionnel H.T., faire toutes les démarches nécessaires et signer tout document afférent.

REÇU LE 1 4 FEV. 2017 PREFECTURE DU TARN Fait à Técou, le 13 Février 2017

Le Président

Paul SAUVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉNATION

Rabastinois | Tam & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la communauté d'agglomération à Técou, sous la

NOMBRE DE Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION	EXTRAIT DU REGISTRE
42	42	35	DES DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
PRÉSENTS POUVOIRS ABSENTS	C	33 02 07	SÉANCE DU LUNDI 6 FEVRIER 2017
Vote Pour : Vote Contre Abstention	e: 0		
Date de la 31 JANV	Commission of the Party of the	ation	L'an deux mille dix-sept et le six février à 14 h 00, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement

présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Bernard BACABE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Maryline LHERM, Bernard MIRAMOND, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Guy PEYRE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Dominique HIRISSOU à Alain SORIANO, Georges PAULIN à Bernard MIRAMOND.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs

Absents: Mesdames et Messieurs Alain BORGELLA, Dominique BOYER, Olivier DAMEZ, Jean-Marie NEGRE, Ludivine PAYA, Martine SOUQUET, Gilles TURLAN,

N° 06_2017

ACTES: 7-5-3

OBJET DE LA DECISION DE BUREAU :CONSTRUCTION D'UN BATIMENT REGROUPANT UNE MICRO-CRECHE, UNE MEDIATHEQUE ET UNE SALLE D'ANIMATION COMMUNE A CES DEUX LOCAUX AINSI QU'AU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES A CADALEN – DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2017 ET CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA MICRO-CRECHE

VU l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Rabastinois, Tarn et Dadou et Vère Grésigne - Pays Salvagnacois en communauté d'agglomération au 1er janvier 2017 et approuvant les statuts de la communauté d'agglomération,

VU lesdits statuts et en particulier l'article 6.2.4 relatif à la compétence action sociale,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-41-3-III 5ème alinéa, "lorsque l'exercice des compétences du nouvel établissement public est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant la fusion... Jusqu'à la définition de l'intérêt communautaire, celui qui était défini au sein de chacun des établissements publics de coopération intercommunale ayant fusionné est maintenu dans les anciens périmètres correspondant à chacun de ces établissements",

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,

VU la délibération n°20-2017 du 30 Janvier 2017 portant sur les délégations du Conseil de communauté au Bureau et au Président et donnant délégation au Bureau pour valider les demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'Etat, de la Région et du Département,

Le Président explique que l'Avant-Projet Définitif de la construction d'un bâtiment regroupant une micro-crèche de 10 places, une médiathèque et une salle d'animation commune a ces deux locaux ainsi qu'au Relais assistantes maternelles à Cadalen a été validé par délibération du Conseil de Communauté Tarn & Dadou du 13 Décembre 2016.

Le coût prévisionnel définitif de réalisation des travaux (sous réserve des conclusions de l'étude de sols en cours de réalisation en décembre) a été arrêté à 847 175 € H.T.

Toutefois, le rapport définitif de la mission géotechnique produit début janvier fait apparaître des contraintes liées à la nature du sol qui entraîne un surcoût pour la réalisation d'une dalle portée sur fondations spéciales d'un montant prévisionnel de 66 500 € H.T.

Par ailleurs, l'équipement électroménager et matériel spécifiques à la buanderie, la cuisine et la plonge de la micro-crèche, prévu dans le coût global d'opération, sera intégré à un lot de marchés de travaux pour un montant prévisionnel de 16 145 € H.T.

Compte-tenu des surfaces respectives des trois espaces, des espaces mutualisés et de l'utilisation de la salle d'animation par la micro-crèche, le Relais Assistantes maternelles et la médiathèque, il a été décidé d'affecter 50% à la micro-crèche et 50% à la médiathèque du coût global prévisionnel d'opération (hors équipements, chaque entité ayant un poste de dépenses pour leur équipement respectif).

Pour la micro-crèche, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	Coût € H.T.	RECETTES		%
Frais liés au foncler (frais notariés, bornage)	1 350	Etat DETR	177 644	30
Maîtrise d'oeuvre	35 566	CAF	160 000	27
Prestations intellectuelles (SPS, Contrôle technique), études, reprographie, publications	20 558	Conseil départemental du Tarn	59 215	10
Travaux	456 838	Autofinancement	195 288	33
Assurance Dommage ouvrage	13 705			
Frais divers (taxes PC, frais de raccordements)	15 279			
Equipements (mobilier, et aménagements divers) + aire de jeux extérieur	48 850			***************************************
TOTAL	592 146		592 146	100

Après en avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité :

DÉCIDE

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017 et du conseil Départemental, faire toutes les démarches nécessaires et signer tout document afférent.

Le Président Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Rabastinuis | Tarm & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

REÇU LE

27 FEV. 2017

FERENTE DU TARE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

NOMBRE Afférents au CA	DE MEMBR En exercice	RES Qui ont pris part à la DECISION	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
42	42	35	DES DECISIONS DO BOREAU COMMUNAUTAIRE
PRÉSENT	rs	30	•
POUVOIRS		05	SÉANCE DU LUNDI 20 FEVRIER 2017
ABSENTS		07	
Vote Pour :		35	
Vote Contre :		0	
Abstention :		0	

Date de la Convocation 14 FEVRIER 2017 L'an deux mille dix-sept le lundi vingt février à 14 h 00, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Claude FITA, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Maryline LHERM, Jean-Marie NEGRE, Bernard MIRAMOND, Marie-France MOMMEJA, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Alain BORGELLA à Jean-François BAULES, Patrick CAUSSE à Pierre VERDIER, Gilles CROUZET à Jean-Marie NEGRE, Francis MONSARRAT à Pascal NEEL, Pascale PUIBASSET à Maryline LHERM,

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Bernard BACABE, Michel BUFFEL, Olivier DAMEZ, Patrice GAUSSERAND, Francis RUFFEL,

Absents: Mesdames et Messieurs Julienne AUREL, Martine SOUQUET,

N°07 _2017DB

ACTES: 7-5-3

OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : PACK INSTALLATION COMMERÇANT ARTISAN - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Vu la délibération de la Communauté de communes Tarn & Dadou du 27 septembre 2016 approuvant la mise en place du Pack Installation Commerçant Artisan,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération n°20-2017 du 30 janvier 2017 délégant au Bureau l'attribution de subventions dans le cadre du Pack Installation artisanat commercial et commerce,

Vu la délibération de la Communauté de communes Tarn & Dadou du 27 septembre 2016 approuvant la mise en place du Pack Installation Commerçant Artisan, ainsi que le règlement d'intervention de la collectivité vis à vis de ce dispositif,

Considérant que le Pack Installation Commerçant Artisan s'inscrit dans le Plan d'Actions Commerce Territorial (PACTe – Action 1) qui consiste à soutenir et dynamiser les implantations d'activités liées au commerce et à l'artisanat de centralité au sein des communes et des centres bourgs du territoire, et, vise à accompagner en moyens humains et financiers les installations (créations et reprises) d'entreprises et d'acteurs économiques dont l'activité est liée au secteur du commerce et de l'artisanat et à favoriser ainsi le maintien et la création d'emplois sur le territoire, et particulièrement au niveau de ses centralités.

Considérant qu'à travers le Pack Installation Commerçant Artisan, il s'agit d'offrir aux porteurs de projet de création ou de reprise d'un commerce ou d'une activité artisanale un package composé d'une dotation (bonifiée par emploi salarié), d'un accompagnement, d'un suivi et d'une action de communication,

Considérant que les conditions d'éligibilité et d'octroi des aides financières sont précisées dans le règlement d'intervention, annexé à la délibération du 27 septembre 2016,

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau d'attribuer les subventions relatives au Pack Installation Commerçant Artisan aux projets suivants, éligibles au dispositif :

Nom projet	Nature projet			Porteur projet		Dotation de	Nombre	Dotation	Total
	Activité	Création Reprise	Adresse du projet	Prénom	Nom	base	emplois créés éligibles	bonifiée	subvention
es Pti Pains	Boulangerie	Reprise	Grand rue – 81600 Cadalen	Serge	Garault	1 500,00€	0	0,00€	1 500,00€
Le Bistrot	Café restaurant	Reprise	28 place du Griffoul – 81600 Gaillac	Jean-Marc	Bru	1 500.00 €	1	500,00€	2 000,00€
Pizzas de la Madeleine	Pizzas à emporter	Création	55 rue de la Madeleine – 81600 Gaillac	Eliaou	Meslati	1 500,00 €	0	0,00€	1 500,00€

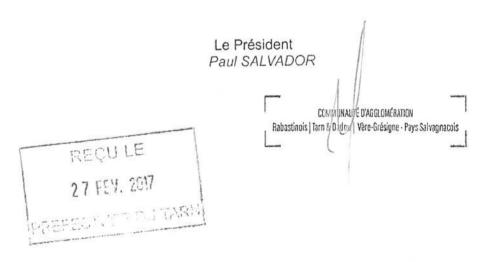
Il est précisé que les crédits correspondants seront ouverts au budget 2017 de la Communauté d'Agglomération Rabastinois |Tarn & Dadou | Vère Grésigne Pays Salvagnacois, au compte 6574.

Après en avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité :

DÉCIDE

D'APPROUVER l'attribution des subventions relatives au Pack Installation Commerçant Artisan aux projets mentionnés ci-dessus, éligibles au dispositif,

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tout document afférent.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

NOMBRE DE ME! Afférents En au CA exerc	Qui ont pris	EXTRAIT DU REGISTRE
42 42	35	DES DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
PRÉSENTS POUVOIRS ABSENTS Vote Pour : Vote Contre : Abstention :	30 05 07 35 0	SÉANCE DU LUNDI 20 FEVRIER 2017
Date de la Co 14 FEVRIER		L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt février à 14 h 00, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre present par la loi, à la communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur, Pays SALVADOR.

présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents: Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Claude FITA, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Maryline LHERM, Jean-Marie NEGRE, Bernard MIRAMOND, Marie-France MOMMEJA, Max MOULIS, Pascal NÉEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Alain BORGELLA à Jean-François BAULES, Patrick CAUSSE à Pierre VERDIER, Gilles CROUZET à Jean-Marie NEGRE, Francis MONSARRAT à Pascal NEEL, Pascale PUIBASSET à Maryline LHERM,

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Bernard BACABE, Michel BUFFEL, Olivier DAMEZ, Patrice GAUSSERAND, Francis RUFFEL,

Absents: Mesdames et Messieurs Julienne AUREL, Martine SOUQUET.

N° 08 2017DB

ACTES: 7-5-3

OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : DEMANDE SUBVENTION LEADER OFFICE DE TOURISME AMÉNAGEMENT DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE PLACE DE LA LIBÉRATION GAILLAC

VU la délibération n°20-2017 du 30 Janvier 2017 portant sur les délégations du Conseil de communauté au Bureau et au Président et donnant délégation au Bureau pour valider les demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'Etat, de la Région et du Département,

Le Président propose de déposer un dossier de demande de financement pour l'Office de Tourisme Bastides et Vignoble du Gaillac, au titre de la mesure 19.2 du PDR -fiche-action 1 du programme leader pour des travaux d'aménagement sur le bureau d'information touristique situé place de la Libération en cœur de ville de Gaillac.

Vu la fréquentation de ce bureau d'information, et le rôle central de captage et de renvoi de la clientèle sur l'ensemble du territoire touristique, le programme de travaux envisagé doit permettre d'augmenter la surface d'accueil du public et une meilleure intégration du bâtiment dans l'environnement urbain de la place par la création d'ouvertures.

Le coût d'opération est estimé à 25 107.51 € HT comprenant les travaux de réaménagement et la prestation de maîtrise d'œuvre nécessaire au dépôt du permis de construire modificatif.

Le Plan de financement est le suivant :

Coût opération : 25 107.51 € HT

Europe - LEADER : 12 051.60 € représentant 48 %

Autofinancement public Communauté d'agglomération : 13 055.91 €

dont 8 034.40 € appelant du FEADER

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- VALIDE le dépôt d'une demande de subvention LEADER au titre de la mesure 19.2 du PDR fiche action 1 pour le dossier cité en objet porté par l'Office de tourisme Bastides et Vignoble du Gaillac
- VALIDE le plan de financement proposé et le montant de l'aide sollicitée auprès de l'Europe au titre du programme LEADER
- CHARGE le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet.

Le Président Paul SALVADOR

> COMMUNAUTÉ D'ASCLOMÉRATION Rabastinais | Tarn & Dadou | Veré-Grésigne - Pays Salvagnacois

PECULE

27 FEV. 2017

PREFERENCE DUTARIA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

NOMBRE	DE MEMBE	IES
Afférents	En	Qui ont pr
au CA	exercice	part à la
	Ţ	ECISION
42	42	35
P <i>RÉSEN</i>	rs	30
POUVOIR	05	
ABSENTS	07	
Vote Pour	35	
Vote Cont	0	
Abstentio	0	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU LUNDI 20 FEVRIER 2017

Date de la Convocation 14 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt février à 14 h 00, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Rabastinois - Tarn & Dadou - Vère Grésigne - Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la communauté d'agglomération à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents : Mesdames et Messieurs, Bernard AUDARD, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Claude FITA, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Maryline LHERM, Jean-Marie NEGRE, Bernard MIRAMOND, Marie-France MOMMEJA, Max MOULIS, Pascal NEEL, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Michel TERRAL, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Alain BORGELLA à Jean-François BAULES, Patrick CAUSSE à Pierre VERDIER, Gilles CROUZET à Jean-Marie NEGRE, Francis MONSARRAT à Pascal NEEL, Pascale PUIBASSET à Maryline LHERM,

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Bernard BACABE, Michel BUFFEL, Olivier DAMEZ, Patrice GAUSSERAND. Francis RUFFEL

Absents: Mesdames et Messieurs Julienne AUREL, Martine SOUQUET,

N° 09 2017DB

ACTES: 7-5-3

OBJET DE LA DECISION DU BUREAU : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME BASTIDES ET VIGNOBLE DU GAILLAC

VU la délibération n°20-2017 du 30 Janvier 2017 portant sur les délégations du Conseil de communauté au Bureau et au Président et donnant délégation au Bureau pour valider les demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'Etat, de la Région et du Département,

Vu la délibération n° 37-2017 du conseil de communauté du 30 janvier 2017 par laquelle, dans la continuité du mode de gestion précédant la fusion, la régie sans personnalité morale dotée de l'autonomie financière, chargée de l'exploitation d'un service public administratif, intitulée « Office de tourisme Bastides et Vignoble du Gaillac » est reprise par la communauté,

Le Président propose, dans la continuité des moyens de fonctionnement affecté par le Département à l'office de tourisme, de solliciter l'aide financière auprès du conseil départemental du Tarn pour le fonctionnement de l'office de tourisme année 2017.

Técou | BP 80133 | 81604 Gaillac Cedex | Tél. 05 63 83 61 61 | Fax 05 63 83 61 60

Il est proposé d'autoriser le Président à déposer le dossier de demande de financement correspondant auprès du conseil départemental, et à signer tout document se rapportant à ladite demande.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- VALIDE le dépôt d'une demande de financement pour le fonctionnement de l'office de tourisme année 2017 auprès du conseil départemental,
- CHARGE le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer tout document afférent.

Le Président
Paul SALVADOR

COMMITTE PAGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & January Grésigne - Pays Salvagnacois



DECISIONS DU PRESIDENT

02_2017



DÉCISION DU PRÉSIDENT N°01/2017

Objet de la décision : Convention d'occupation précaire entre la Communauté d'Agglomération Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois et NUMIX

Le Président de la Communauté d'Agglomération Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois,

VU l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Locales.

VU la délibération en date du 10 janvier 2017, le nommant Président la Communauté d'Agglomération Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois,

VU la délibération en date du 30 janvier 2017, donnant délégation du Conseil de Communauté à Monsieur le Président pour « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

RAPPELLE

Que dans le cadre d'un projet global de développement économique du territoire, notamment de son action de développement économique d'intérêt communautaire, la Communauté de communes Tarn & Dadou a souhaité implanter une pépinière d'entreprises sur son territoire, dont elle a assuré le financement des locaux et perçoit les redevances des entreprises hébergées. Par cette action, Tarn & Dadou a souhaité proposer aux porteurs de projets et aux créateurs d'entreprises un dispositif complet d'accompagnement visant à pérenniser au maximum le démarrage d'activités pour les jeunes entreprises.

Granilia, association de gestion de la pépinière-hôtel d'entreprises, dans le cadre de ses statuts et de son partenariat avec la Communauté de communes Tarn & Dadou, est chargée de la gestion, de l'animation, de la communication de la structure, ainsi que de la sélection des projets d'entreprises et du suivi des entreprises hébergées au sein de la structure.

C'est dans le cadre de ce dispositif complet d'accompagnement des entreprises que les entreprises sélectionnées par la pépinière Granilia, souhaitant être hébergées au sein de la structure, signaient avec Tarn & Dadou, le propriétaire des locaux, une convention d'occupation précaire.

Suite à la fusion des communautés de communes de Tarn & Dadou, Vère Grésigne-Pays Salvagnacois, Rabastinois et du PETR du Pays du Vignoble Gaillacois, Bastides et Val-Dadou, la nouvelle entité, devenue la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère-Grésigne Pays Salvagnacois, est substituée de plein droit, pour l'exercice de ses compétences, aux anciens Établissements Publics de Coopération Intercommunale et, le cas échéant, aux communes incluses dans son périmètre dans toutes les délibérations et tous leurs actes.

C'est ainsi que l'entreprise NUMIX, sélectionnée par la pépinière Granilia, a sollicité la collectivité pour la conclusion d'une convention d'occupation précaire des locaux de la pépinière-hôtel d'entreprises Granilia.

DÉCIDE

Article 1

DE CONCLURE une convention d'occupation précaire des locaux de la pépinière-hôtel d'entreprises avec l'entreprise NUMIX,

Article 2

QUE ladite occupation est consentie et acceptée pour une durée de 12 mois à compter du 1er février 2017 jusqu'au 31 janvier 2018, moyennant une redevance mensuelle hors taxes de 650€ payable par mois et d'avance.

Article 3

QUE Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté d'Agglomération Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois et Monsieur le Trésorier de Gaillac/Cadalen sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Técou, le

Le Président

Paul SALVADOR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

RECU LE

1 4 FEV. 2017

PREFECTURE DU TARN

ARRÊTES

02_2017

